



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 3 octobre 2013

Communiqué de presse

EVACUATION DU CAMPEMENT ILLICITE DE LA MAISON ECLUSIERE ET DE LA RUE AVELGHEM A ROUBAIX



Le préfet du Nord a accordé ce matin le concours de la force publique à l'huissier pour évacuer le campement illicite de la maison éclusière et de la rue Avelghem à Roubaix. Cette opération fait suite à l'évacuation menée le 27 septembre dernier sur le campement voisin de la rue Nadaud.

L'opération s'est déroulée dans le calme. Une dizaine de caravanes a été évacuée, conformément à l'ordonnance d'expulsion accordée par le TGI de Lille à la demande de Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU), propriétaire des terrains. Une telle évacuation permet de mettre fin aux conditions de vie insalubres sur ce terrain et aux risques encourus par ses occupants en termes de sécurité.

Préalablement à cette évacuation, un diagnostic social a été réalisé en application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Ce travail a donné lieu à quatre réunions du comité de suivi (28 août 2013, 20 septembre, 26 septembre et 2 octobre).

Lors de la réunion du 2 octobre, des solutions ont pu être proposées aux personnes vulnérables en présence des services de l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale, direction académique des services de l'éducation nationale, agence régionale de santé), de la Ville de Roubaix et de LMCU. Deux nouveaux logements, qui s'ajoutent aux deux logements déjà proposés le 27 septembre, parmi les 15 identifiés en dehors de l'agglomération lilloise par l'Etat en lien avec les collectivités locales, ont été proposés à deux familles volontaires. Une dizaine de places en hébergement d'urgence ont été offertes aux personnes les plus vulnérables. Les autres aspects (scolarisation des enfants, problèmes sanitaires) ont également été débattus avec les services concernés.

Pour faciliter le retour au pays de ces populations, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avait procédé à deux passages pour proposer un retour volontaire dans le cadre du vol de 64 personnes qui a été affrété entre la France et la Roumanie le 1^{er} octobre dernier.

Les services de police continuent à être présents pour faire respecter les règles relatives en matière de séjour sur le territoire national.

Le préfet réunira le comité d'échanges sur les populations de culture rom le 29 octobre prochain afin de dresser un bilan de la situation dans le département avec toutes les parties prenantes (collectivités locales, associations et services de l'Etat).